



Le 26 février 2021

Mesdames, messieurs les conseillers municipaux,

Je vous prie de bien vouloir participer au prochain Conseil municipal qui se réunira, en séance publique,

***Le jeudi 4 mars 2021 à 20 heures.***

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire et pour respecter la distanciation physique et les *gestes barrières*, le Conseil municipal ne se réunira pas en son lieu habituel mais à la salle Saint Exupéry avec un nombre de personnes dans le public limité à 10 personnes, comme le permet l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

De plus, le Conseil municipal pourra valablement délibérer si un tiers de ses membres est présent et chaque membre pourra être porteur de deux pouvoirs.

Cette convocation tient lieu de justificatif de déplacement, en complément de l'attestation de déplacement dérogatoire, dont chaque conseiller municipal doit être porteur, avec le motif n°6 « Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ».

Comptant sur votre engagement pour le respect des mesures de protection sanitaire au cours de cette réunion, je vous prie de recevoir mes salutations les meilleures.

**Valérie GIRAUD**  
**Maire**



### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 février 2021

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

- 1) Décisions prises par Mme le Maire par délégation du conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales
- 2) Intervention de Mme Hélène GEOFFROY, Vice-présidente de la Métropole de Lyon en charge de l'égalité des territoires, sur le projet de Pacte de cohérence métropolitain  
Avis du conseil municipal sur le Pacte de cohérence métropolitain 2021-2026
- 3) Règlement de fonctionnement des jardins familiaux

#### **FINANCES / MARCHES PUBLICS**

- 4) Débat d'orientation budgétaire 2021
- 5) Subventions aux associations pour 2021
- 6) Tarif de location des parcelles des jardins familiaux